

Présence et Action Culturelles

Points de vue

L'insoutenable légèreté de notre « *politique d'asile* » (2/2) « *Régularisation massive* » : les mots qui font peur

Jacky Degueldre
Coordinateur de la campagne de
sensibilisation Terre d'asile

Voici un commentaire entendu au matin du mardi 14 octobre 2008 sur la Première de nos radios, quasi textuellement, dans la bouche d'une autre ministre libérale, francophone celle-là, qui évoquait le conclave budgétaire gouvernemental de la nuit précédente : « *Si dans ce pays on n'arrive pas à se mettre d'accord sur une politique d'activation un peu plus dynamique, alors l'année prochaine on risque vraiment d'avoir des problèmes. On est dans une situation où la croissance risque de ne pas être au rendez-vous l'année prochaine, où on va avoir un chômage qui augmente, des créations d'emplois largement insuffisantes. (...) Et dans le même temps certains nous disent : on ne peut rien faire pour activer plus, et donc pour les chômeurs les plus âgés, notamment au nord du pays, ou les jeunes - et donc c'est deux problèmes majeurs chez*

nous - non seulement on ne peut rien faire, on doit laisser la situation couler, on doit faire en sorte que le chômage augmente, on ne peut pas y toucher, et d'autre part il faut régulariser, euh, massivement. » En insistant lourdement sur « *massivement* », le mot qui fait peur.

DRAMATISATION ARTIFICIELLE

Et voilà comment, en une seule et même tirade adroite, c'est le cas de le dire, on agite à nouveau dans l'inconscient collectif la menace d'une « *régularisation massive* », tout en opposant cette masse hypothétique d'étrangers clandestins à celle grandissante des chômeurs, de chez nous s'entend. Et en faisant porter la responsabilité politique de la situation future à d'autres ?

1

Infos/contacts : editions@pac-g.be
© Présence et Action Culturelles – Analyses – 2008/26
8, rue Joseph Stevens • 1000 Bruxelles
Tél : 02/545 79 11 • www.pac-g.be
Editeur responsable : Yanic Samzun

Avec le soutien du Service de l'Éducation permanente du Ministère de la Communauté française Wallonie-Bruxelles et de la Loterie nationale.
Toutes nos analyses sont disponibles sur notre site www.pac-g.be rubrique « Publications ».

Le procédé, classique, est bien sûr parfaitement dégueulasse - n'ayons, justement, pas peur des mots ! - et aussi hypocrite que de mauvaise foi. « *Dramatisation artificielle de la situation ?* », s'interrogent par ailleurs certains journaux ce même mardi matin.

A l'évidence. Un énoncé qui n'a rien d'innocent ou d'improvisé en tous les cas.

De fait, une semaine plus tard, le mercredi 14 octobre 2008, dans une interview exclusive donnée à La Libre Belgique et titrée « *Je veux fermer la porte arrière* », la ministre fédérale Turtelboom revient à la charge, tapant quatre ou cinq fois au moins sur le clou de la « *régularisation massive* », « *et collective* ». En y ajoutant même un nouveau cliché judicieusement formulé pour, clairement, *faire peur*, agiter la grande paranoïa collective, la crainte xénophobe de l'Autre, cet envahisseur étranger (*xenos*) : l'illégal, le sans-papiers caricaturé dans ce discours simpliste mais efficace (à preuve la reprise de l'idée-force par le titrage du journal), c'est désormais, selon elle, « *quelqu'un qui rentre dans ma maison par la porte arrière, s'assied dans mon fauteuil et demande les clés de la porte d'entrée* ». Succès garanti dans les grands médias à tendance populiste...

BROUILLER LES CARTES

« *Le pouvoir passe par les mots, via des relais d'opinion* », comme l'observait en mai 2008 un colloque ULB : « *notre imaginaire*

est phagocyté par ces mots du pouvoir, les mots servent à brouiller les cartes et les valeurs ».

En l'occurrence, comment s'étonner d'un tel brouillage des opinions lorsque même un journal aussi sérieux et pointu sur le sujet que La Libre se risque à citer à nouveau (LLB 14/11/2008), faute de données objectives, un chiffre souvent évoqué mais jamais vérifié: « *Plus de 100.000 clandestins attendent désespérément qu'on fixe des règles claires qui leur permettraient de sortir de l'ombre* ».

Si le désespoir des sans-papiers est hélas bien réel et compréhensible, personne, absolument personne ne sait avec certitude combien ils sont effectivement dans ce pays. En deux mots cent mille, oui, ou peut-être plus, peut-être bien moins aujourd'hui si l'on s'en tient à la courbe fort rentrante du nombre annuel des demandes d'asile dans notre pays depuis plusieurs années.

Cependant, il peut être tentant de se référer à un tel chiffre, jamais prouvé objectivement, en croyant donner ainsi la mesure de l'ampleur du drame caché. Jusqu'à, comme le fit naguère et de bonne foi la campagne Terre d'asile elle-même, comparer ces 100.000 clandestins supposés à la population d'une ville belge de taille moyenne et significative comme Mons ou Bruges (là où, ironie du sort, on les enferme, à Sint-Andries), mais une ville entière qui ne serait pas sur la carte, une ville-fantôme qui pourrait s'appeler « Sans-papiers-Ville ». Image parlante certes, quoique à la réflexion très probablement contre-

productive dans ses effets traumatisants sur l'opinion. Et puis, il faut insister là-dessus, la donnée n'est ni vérifiée ni même approchée par enquête.

BLACK-OUT SUR LE TRAVAIL AU NOIR

De même et curieusement, aucune statistique officielle, aucune étude économique belge n'a jusqu'à présent, semble-t-il, cherché à établir la corrélation exacte, dans un sens ou l'autre, entre taux de chômage (sous-emploi) et fluctuation estimée de la clandestinité, autre réserve potentielle de recrutement pour le travail au noir (sous-couche du sous-emploi, ou plutôt du non-emploi).

Ainsi prouvera-t-on difficilement, comme il faudrait pourtant pouvoir le faire, que régulariser tout travailleur clandestin serait d'un rendement économique positif pour les caisses de l'Etat (mais pas, bien sûr, pour ceux qui exploitent sans scrupules cette main-d'œuvre à très bon marché). Ni qu'un étranger sans-papiers et régularisable, selon des critères clairs encore et toujours à fixer (on parle à présent de 5 ans de séjour sur le territoire, dont 2 ans de manière légale - mais comment?), qu'un possible régularisé donc, n'est pas forcément le concurrent économique féroce qui va piquer sa chance de travail et voler ses tartines au pauvre chômeur belge déjà en surnombre.

A moins qu'un certain « *utilitarisme migratoire* » ambiant ne s'avise de ce

qu'après tout, le moment est peut-être venu de légitimer par une étude macro-économique providentielle le recours cyniquement mercantile à une « *immigration choisie* » ?

Alors, là, soudain, on aura tous les chiffres. Et les mots avec.

CONTRE-MESURES STRATEGIQUES

Que faire en attendant, afin que se débloque la situation kafkaïenne de tous ces sans-papiers « reçus-collés », pour reprendre une fois encore les mots d'une autre situation indigne ? Certainement pas laisser se propager amalgames approximatifs et préjugés trompeurs sur une régularisation censément « *massive* ». Qui ne laisserait de toute façon passer par les mailles resserrées du filet que quelques centaines, tout au plus quelques milliers de personnes. Sûrement pas cent mille!

Ne pas davantage « *dramatiser artificiellement* » les situations du point de vue de celles et ceux qui les subissent, quelles qu'en soient les conditions réelles extrêmes, de la précarisation quotidienne à l'enfermement abusif, la rétention-détention voire les craintes fondées pour la santé ou pour la vie de ces désespérés.

Ainsi que l'écrivait dans un message en ligne, publié mi-octobre également, un grand défenseur des sans-papiers en réaction à une vague de témoignages alarmistes n'excluant pas une certaine « *intox* » activiste, « *ce n'est pas parce que des*

membres du gouvernement se comportent comme des « sans paroles » que les « sans papiers » doivent s'exposer à la critique en exagérant des faits, en soi suffisamment pénibles. (...) Il faut, oui, se mobiliser pour, tous ensemble, orchestrer une réplique pertinente et cinglante à l'incurie ».¹

Il s'agit d'abord, doit-on comprendre en l'occurrence, de répliquer par les voies du droit. L'Ordre des Avocats, barreaux francophone et germanophone réunis, semblait vouloir en prendre le chemin, qui récemment encore dénonçait en conférence de presse du FAM (Forum Asile et Migrations) l'absence de décision politique claire et structurelle, quant à la situation des sans-papiers en tant que « *justiciables* », comme « *confinant à la négation de l'état de droit* ». Ajoutant même que « *l'exercice du devoir de conseil est rendu impossible aux avocats* », sans parler des difficultés relationnelles avec leurs clients.

Il pourrait s'agir aussi de répondre aux leurres et aux mots du pouvoir, dans le même registre sémantique, par d'autres images expressives, d'autres formulations fortes, en quelque sorte les *contre-mesures* appropriées comme le dirait le langage stratégique : « *reçus-collés de la régularisation* », « *irrégularisation forcée* » (pour faire pièce à « l'immigration choisie »), « *immigration utilitaire* », voire « *titrisation du droit d'asile* » (en référence à la spéculation éhontée sur la valeur d'une vie de sans-papier), les mots ne manqueraient pas pour déstabiliser la ministre de la porte de derrière...

REGULER LA REGULARISATION

Mais, plus sérieusement et simplement, il serait plus que temps d'expliquer que le bon sens et le bon droit humanitaire commandent une régularisation non pas massive mais enfin « *régulée* », ré-gu-lée. Comme doit l'être un flux, constamment et sans à-coups.

La régularisation *régulée*: une notion simple et efficace, une *contre-mesure* stratégique au cliché définitivement inacceptable de la « *régularisation massive* ». Une régulation souple et permanente du système de régularisation, à travers une batterie claire de critères objectifs d'analyse des dossiers, appliquée avec discernement et diligence par une commission indépendante et elle aussi permanente. Pour que, entre deux vagues de dossiers pris en compte, les cas douteux ou à problèmes ne s'entassent plus comme avant dans la nasse. Et que, passé le délai légalement et décemment acceptable avant qu'un tel cas soit traité et réglé, il le devienne automatiquement et de manière obligatoirement positive. Afin qu'il ne fasse plus de doute, alors, que tout être humain a le droit de vivre là où le destin l'a conduit ou parfois même jeté.

¹ Incurie : du latin *incuria*, défaut de soin, négligence. Ex. : *incurie administrative*, dict. Hachette.